CONSEIL MUNICIPAL du 30 novembre 2015

PRÉSENTS: Tous les membres en exercice

LE CONSEIL MUNICIPAL:

- **❖ FIXE** le tarif pour les prestations de déneigement et de salage soit 54 € HT par heure.
- **PROCÈDE** à un virement de crédits sur le budget primitif 2015 du compte 61522 (Entretien et réparation bâtiment) au compte 6413 (Rémunération personnel non titulaire) d'une somme de 7 500 €
- **FIXE** la rémunération des agents recenseurs comme suit :
 - 5 € par feuille de logement.
- **SOUHAITE,** à l'unanimité, rejoindre la Communauté d'Agglomération de Reims Métropole.

Questions diverses:

- Planning pour la tenue du bureau de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre.
- Cérémonie des vœux du maire, le vendredi 8 janvier 2016 à 18h30 à la salle des fêtes.
- Propositions de M. Jean-Guy Monmarthe concernant la parcelle communale AM 377.
- 15 compromis de vente actés pour les parcelles du lotissement « Les Bas de Ludes ».
- Le conseil Municipal prend connaissance du non exercice du Droit de Préemption Urbain sur les immeubles appartenant à :

Mme Jeannine BOUGEAULT veuve CORNEILLE et Consorts sis 11 rue Dérodé Mme Geneviève PERARD veuve THOUMY et Consorts sis 9 rue de Chigny M. Jean-Claude FRANÇOIS, sis lieudit « Le Bas du Village »

- Marché de Noël à la salle des fêtes accueillant 22 stands: le 5 décembre de 13h à 19h le 6 décembre de 10h à 19h
- Exposé de la démarche LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de L'Economie Rurale) en association avec le PNR de la Montagne de Reims.
- Plantation des végétaux au lotissement « Les Bas de Ludes » en cours.
- Budget à élaborer pour l'équipement aire de jeux sur le lotissement.
- Collecte du don du sang, le mardi 26 avril 2016, place de la République.
- Travaux importants sur le réseau du SIAEP sur la RD 26 courant 2016.
- Prise en charge par le Champagne Veuve Clicquot pour la démolition du mur de soutènement de sa vigne jouxtant la rue de Mailly et pour la plantation de vivaces sur le talus. En contrepartie, la commune prend à sa charge la réfection d'une partie du trottoir en enrobé et s'engage à entretenir ce talus végétalisé.